

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE EGALITE FRATERNITE
MAIRIE DE BASLIEUX-LES-FISMES

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal – séance du 28 septembre deux mil vingt.
Par suite d'une convocation en date du 21/09/2020, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, le vingt-huit septembre deux mil vingt, à vingt heures, sous la présidence de : Lucie POLLET, Maire.

| <u>Nombre de Conseillers</u> | |
|-----------------------------------|----|
| En exercice | 11 |
| Présents | 9 |
| Votants | 9 |
| Pour | 9 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |
| Délibération n° 2020.09.24 | |

Présents : ANDRÉ Jean-Philippe, DEGRYSE Michel, FEIG Laura, FLORANCE Olivier, JACQUIOT Muriel, MAGNIEN Karine, MIL-HOMENS Ticiano, VILLIÉ Véronique

Absent excusé : HAUTIER Sandra, MARLOT Fanny

Pouvoirs : NON

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Monsieur Michel DEGRYSE est désigné pour remplir cette

fonction.

DECISION MODIFICATIVE 1-2020

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits entre les chapitres de fonctionnement, afin d'attribuer les subventions aux associations (délibération 2020-09-23) de la façon suivante :

Compte à réduire :

Dépense de fonctionnement :

Compte 615221 – - 75 ,00 €

Compte à créditer :

Dépense de fonctionnement :

Compte 6574 – + 75,00 €

Les membres présents acceptent à l'unanimité ces modifications budgétaires.

Extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Baslieux-Les-Fismes, Le 28 septembre 2020

Le Maire
Lucie POLLET



